

Mireille CLAPOT
Députée de la Drôme
Vice-présidente de la commission des Affaires étrangères
Membre de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes

A Valence, le 2 octobre 2018

Monsieur Thomas ALLARY
Directeur territorial
SNCF Réseau Auvergne Rhône-Alpes
Le Dauphiné Part-Dieu
78 rue de la Villette
69425 Lyon Cedex 03

Monsieur le Directeur,

J'ai été alerté par un certain nombre d'abonnés qui effectuent régulièrement leur trajet domicile-travail entre Valence et Lyon Part Dieu, sur la suppression prochaine de la desserte de la gare de Valence TGV de plusieurs TGV matinaux.

J'ai bien entendu que la SNCF associe ces suppressions à des besoins de rénovation du réseau et je salue la volonté de la SNCF de moderniser ses lignes. Cependant le maintien d'un seul TGV matinal permettant d'arriver à Lyon avant 9H00, ne peut satisfaire la centaine de personnes qui viennent de nombreuses communes de la Drôme et de l'Ardèche et qui effectuent quotidiennement ce trajet aller et retour.

Ces modifications ou suppressions d'horaires impliquent de véritables conséquences humaines et sociales sur l'ensemble des usagers qui s'en trouvent impactés dans leur vie professionnelle et familiale. En effet nombre d'entre eux démarrent leur journée de travail bien avant 9H00 et ce TGV ne leur convient pas. De plus, pour certains voyageurs un trajet en TER au départ de la gare de Valence Ville rallonge considérablement les temps de trajets, notamment sur une ligne qui est malheureusement connue pour ses nombreux retards. S'ils ne peuvent arriver au travail avant 9h00, ils courent le risque de ne plus être en conformité avec les attentes de leurs employeurs.

S'ils sont contraints d'utiliser la voiture, cela aura indéniablement un impact environnemental défavorable sur un axe Nord/Sud déjà très pollué et surchargé de poids lourds et de circulations, augmentant, au passage, le risque d'accidents.

En d'autres termes, la SNCF prend une responsabilité énorme en ne répondant plus aux besoins de ce type de clientèle « travailleurs pendulaires ».

Enfin, je déplore également le manque de concertation et d'information à l'égard des abonnés qui subissent difficilement ces contraintes, d'autant que nombre d'entre eux ont installé leur famille sur le territoire en tenant compte de cette facilité de transport qui relie Valence à Lyon en 36 minutes.

J'ose espérer qu'une solution commune avec l'ensemble des acteurs politiques, économiques et les usagers concernés pourra être mise sur la table afin d'éviter les conséquences humaines et économiques que nous pouvons craindre pour notre territoire.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Mireille Clapot